

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
AU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 Juillet 2023

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence :

Monsieur Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Dalale BELHOUT, Fouzi BENTALEB, Murielle BERNARD, Catherine CHABAY, Noura DALI OUHARZOUNE, Housseem DHAOUADI, Aminata DIALLO, Sira DIARRA, Alienor EBLING, Gérard GIRARDON, Sandrine GRANDGAMBE, Ahmed KABA, Marc LE FOLGOC, Suzy LEMOINE, Colette PARENT, Aurélien PERROT, Mimouna SARAMBOUNOU, Maxime VELAY, Josette GOMILA, Patrick LBOUCQ, Guy MALANDAIN.

Absents excusés représentés :

Helene DENIAU représentée par Noura DALI OUHARZOUNE
Saïd DSOULI représenté par Fouzi BENTALEB
Abdelhay FARQANE représenté par Pierre BASDEVANT
Jamal HRAIBA représenté par Aminata DIALLO
Cristina MORAIS représentée par Djamel ARICHI
Frederic REBOUL représenté par Dalale BELHOUT
Sarith SA représenté par Murielle BERNARD
Jarina SAMAD représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Othman NASROU représenté par Josette GOMILA
Anne CLERTE-DURAND représentée par Guy MALANDAIN
Benoît CORDIN représenté par Patrick LBOUCQ

Absents : Mohamed KAMLI, Florence BARONE, Luc MISEREY

Secrétaire : Djamel ARICHI

Administration : Pascal TRAN – Paul BERNARDET – Nelly LOUIS – Aurélia COTTE – Si-Amar SIAD.

Le Conseil municipal,

Après avoir désigné Djamel ARICHI comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à :18h05

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N° Délibération	Objet	Vote
74	Relevé des décisions du n°2023-44 au n°2023-68 incluse	Prend acte
75	Approbation du procès-verbal du 9 Juin 2023	Prend acte
76	Approbation du Procès-verbal du 22 Mai 2023	Prend acte
77	Modification de la délibération n°2021-135 du 25 octobre 2021 portant sur la commission administration générale et intercommunalité	Approuvé à l'unanimité
78	Modification de la délibération n°2021-148 du 25 octobre 2021 portant désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS)	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
79	Modification de la délibération n°2021-149 du 25 Octobre 2021 portant sur la modification d'une désignation d'un représentant à l'école élémentaire Louis Aragon et d'un représentant à l'école maternelle Léo Lagrange.	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
80	Mise à disposition d'un véhicule de fonction au bénéfice du Directeur général des services pour nécessité absolue de service au titre de l'année 2023.	<i>Approuvé à l'unanimité</i>

81	Réorganisation des services et adoption d'un nouvel organigramme	<i>Approuvé à l'unanimité (2 abstentions)</i>
82	Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-En-Yvelines "ALEC SQY".	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
83	Modification de la délibération n°2021-145 du 25 Octobre 2021 portant sur la désignation d'un représentant au Conseil municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour l'Insertion, l'Education et les Soins (AIES)	<i>Approuvé à l'unanimité Déport du Maire</i>
84	Rapport sur les actions conduites par les villes bénéficiaires du F.S.R.I.F. (Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France) en 2022.	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
85	Attribution concours de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du stade Gravaud et de ses annexes.	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
86	Travaux d'extension et d'isolation par l'extérieur du Groupe Scolaire Jean Macé - Lot 2 Charpente/MOB/Couverture	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
87	Signature de l'avenant n°2 du lot 6 au marché 2228 - Aménagement des abords de la piscine Jacques Monquaut	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
88	Avenant n°1 au marché pour la fourniture d'énergie et d'exploitation des installations des bâtiments communaux de	<i>Approuvé à l'unanimité</i>

	la ville de Trappes attribué à la société Veolia	
89	Approbation du nouveau règlement financiers des activités périscolaires et de loisirs	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
90	Soutien financier aux projets pédagogiques des établissements scolaires	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
91	Approbation de la convention entre la Ville de Trappes et la SPL SEMAU pour la fourniture des repas en août 2023	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
92	Convention entre la Ville de Trappes, l'Education Nationale et l'association DELOS APEI 78 dans le cadre de la mise à disposition des locaux scolaires de l'école maternelle H. Wallon pour une classe UEMA	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
93	Approbation de la convention d'entente entre la ville de Trappes et la ville de Magny-les-Hameaux pour la fourniture et la livraison de repas dans les écoles, les accueils de loisirs et les crèches de la ville de Magny-les-Hameaux	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
94	Modification tarif séjour volontariat 18-25 ans	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
95	Mise à jour du tableau des emplois de la Ville	<i>Approuvé à l'unanimité</i> 2 abstentions

96	Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
97	Convention de servitude entre la ville, GRDF et NEXITY pour un ouvrage de transport de gaz.	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
98	Modification de la délibération n°2023-337 du 4 juillet 2023 portant sur la modification des tarifs d'un vide grenier	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
99	Adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de l'association SOS MÉDITERRANÉE : Trappes, Ville solidaire, s'engage pour venir en aide aux migrants.	31 voix pour 2 voix contre 1 ne prend pas part au vote 2 abstentions
100	Approbation du règlement du budget participatif	<i>Approuvé à l'unanimité</i>

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Publié pour affichage sur le site de la ville le

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le 18 juillet 2023**